

## 2 dragages pour retrouver le tirant d'eau suffisant à l'accueil de tous les bateaux

Depuis sa création en 1983, le port s'était envasé. Il avait donc besoin d'un curage des sédiments en excès pour retrouver du tirant d'eau. L'objectif était de retirer les sédiments posés en surplus dans le port afin de les remettre en flottaison dans le lit du fleuve, au plus fort du courant. Ils reprennent alors leur chemin vers le delta du Rhône.

Un dragage c'est une opération d'aspiration d'un côté et de remise dans le milieu naturel à l'autre bout du tuyau, le tout sans sortir de sédiments hors de l'eau : les sédiments représentent l'habitat de multiples organismes vivants, les sortir de l'eau revient à les vouer à une mort certaine et entraîne un appauvrissement violent du milieu, ce n'est pas le but !

Des carottages, prélèvements de sédiments, ont permis de connaître précisément leur composition. 17 620 m<sup>3</sup> de sédiments « sains », c'est-à-dire sans polluants devaient être extraits du port et pouvaient être rejetés dans le Rhône.

Parallèlement, deux procédures administratives ont été suivies :

- un dossier d'exécution au titre de l'article L5211-1 du code de l'énergie
- une demande d'examen au cas par cas.

Le 14 juin 2017, les Préfets du Rhône et de l'Isère ont donné leur autorisation pour le dragage de 17 620 m<sup>3</sup> de sédiments. Le port pouvait enfin être dragué en deux étapes :

- Une première jusqu'au 13 juillet a concerné le chenal d'accès et le fond du port, côté digue
- Une deuxième a eu lieu à l'automne 2017 pour draguer le reste du port.

### Premier dragage à l'été 2017

#### Réalisé par Buesa

Bien conscients que ces travaux, cruciaux pour l'avenir du port, et attendus depuis plusieurs années, allaient entraîner des gênes durant leur déroulé, les agents avaient anticipé en enlevant les catways susceptibles de ralentir le rythme de dragage et en prenant contact individuellement avec les plaisanciers pour le déplacement des péniches et petits bateaux...

Le 14 juin 2017, l'entreprise Buesa a installé la conduite de rejet ; les promeneurs pouvaient alors voir les tuyaux affleurés dans le port pour conduire les sédiments au point de rejet, calculé pour ne pas diminuer la qualité de l'eau consommée par les habitants, ni gêner la navigation. Ce dragage s'est achevé mi-juillet 2017.

[1er dragage du port](#)

### Second dragage à l'automne 2017

#### Conduit par Vinci

C'était la première fois que Vinci draguait un port occupé ! Ainsi les plaisanciers n'ont pas eu à chercher de solution d'accueil temporaire de leur bateau. Un véritable ballet a eu lieu : les bateaux étaient déplacés d'un quai à l'autre au rythme de l'avancée de la drague. Une fois la drague-aspirateur passée, les bateaux reprenaient leur place, les places vacantes étaient alors occupées par les bateaux des quais non encore dragués. 73 bateaux de toutes catégories ont été déplacés, et tous les catways des pontons enlevés.

**La réinstallation du port aura lieu les deux premiers mois de l'année 2018 :** avec repli du chantier, catways remis, bateaux replacés. Vinci n'a pu replier sa drague qu'à la mi-février, du fait d'une crue du Rhône importante et longue de fin décembre à début février.

[2ème dragage par Vinci](#)

## De 2017 à En 2020 : le réaménagement de l'aire de carénage

Réorganiser l'aire technique qui datait des origines, c'est accueillir plus de bateaux dans des conditions plus sûres :

- pour les plaisanciers : équipements rince-œil en cas de projection, portail automatisé, barrière fermant totalement la zone...
- pour l'environnement : eaux de la plateforme collectées, filtrées, puis rejetées dans le Rhône. La centrale de filtration est équipée d'un bassin de stockage pour traiter les eaux de lavage de bateaux et les eaux de ruissellement des 20 premières minutes d'une pluie décennale. L'eau est canalisée par des bordures placées sur la périphérie de l'aire conformément aux nouvelles exigences environnementales.

En février 2017, l'entreprise Buffin a débuté les travaux sur l'aire de carénage. Mais à l'endroit projeté de l'enterrement de la cuve de rétention de 17m par 2,90m, l'entreprise a trouvé de l'eau dès 1,50 m de profondeur au lieu des 4m prévus. Après étude géotechnique complémentaire et nouveaux sondages, 4 solutions ont été analysées :

- l'enterrement à un autre endroit,
- le pompage en parallèle du creusement,
- la création d'une caisse étanche et d'un soutènement,
- l'enterrement de la cuve à la hauteur creusée avec station de relevage.

Cette solution a été privilégiée car c'est la seule à ne pas nécessiter de pompage, facilitant la maîtrise des coûts. Cette solution a nécessité l'accord préalable de CNR car elle différait du projet initial. Puis Vienne Condrieu Agglomération a donné son accord pour que le port puisse utiliser la terre enlevée de l'aire en début de travaux et entreposée sur le secteur de la base de loisirs, le remblai était donc disponible à proximité immédiate du site.

Le nouveau marché a été notifié le 12 décembre 2019 à l'entreprise Buffin. Les travaux ont redémarré dès janvier 2020, puis stoppés le 17 mars du fait du confinement. Le chantier, en plein air, isolé, a pu reprendre fin avril 2020.

---

### Ouverture de l'aire de carénage en août 2020

Début août 2020, l'aire de carénage a accueilli ses premiers bateaux. Elle permet d'assurer la maintenance des bateaux dans des conditions optimales, notamment pour préserver la protection de l'environnement avec des bornes permettant l'utilisation de l'eau du Rhône pour le lavage des bateaux et une station de retraitement des eaux avant rejet au fleuve. La station de pompage des eaux grises et noires est aussi utilisée par des bateaux restés à l'eau mais venant s'amarrer au quai de l'aire de carénage le temps de la manœuvre.

### Ouverture de la déchèterie

La déchèterie a été livrée à l'automne 2020, elle monte en puissance, en lien avec le service environnement de la Communauté de communes. Certaines collectes sont ainsi intégrées dans les collectes Entre Bièvre et Rhône habituelles (cartons, ordures ménagères...), d'autres répondant aux besoins spécifiques des plaisanciers seront spécifiquement mises en place (ex. collecte des fusées de détresse usagées).